



## Description du produit

Tannin EH est un tannin oenologique d'origine botanique d'une haute pureté. A la fabrication de Tannin EH nous prenons uniquement des bois de troncs sélectionnés et séchés à l'air de provenance française. Il s'agit d'une poudre fine, marron avec 65-75 % de tannin. L'utilisation de tannin est conforme à la législation selon le code du règlements de produits de traitement de vin de l'OIV. Tannin EH a été certifié par le laboratoire de la „répression des fraudes“ à Bordeaux.

## But du traitement

Depuis des années Tannin EH est traditionnellement utilisé pour optimiser le potentiel de la précipitation en cas d'une clarification de protéines tardive.

## Dosage

vin rouge	2-20 g/hl
vin blanc	1-10 g/hl

Nous conseillons un essai préliminaire. Vérifier aussi les traitements à suivre avec des clarifiants à base de protéines comme la ichtyocolle ou la gélatine, concernant le degré de clarification et de l'influence au goût à l'aide d'un essai préliminaire.

## Mode d'emploi

Remuer d'abord Tannin EH dans une petite quantité d'eaux et ajouter ensuite le tout dans la cuve en remuant intensivement. Sous influence d'oxygène l'action peut être augmenter.

## Stockage

Conserver toujours Tannin EH à l'abri d'odeurs étranges, d'humidité et de lumière. Les emballages entamés doivent être refermés hermétiquement et consommer rapidement.

ERBSLÖH Geisenheim AG

Erbslöhstraße 1, 65366 Geisenheim, Germany

Tel: +49 6722 708-0, Fax: +49 6722 6098, info@erbsloeh.com, www.erbsloeh.com

Nos fiches techniques et les traitements qui y figurent ont pour but de vous fournir les meilleures informations possibles. Toutes ces indications sont basées sur notre expérience actuelle. Compte tenu du fait que les traitements préliminaires ne sont généralement pas connus et compte tenu des imprévus liés aux produits naturels à traiter, ces conseils ne peuvent pas avoir de caractère juridiquement obligatoire. Les informations se basent sur la législation actuellement en vigueur en Allemagne et dans l'Union Européenne. Nos conditions de vente générales sont valables.

version 002 – 11/2010 AW – imprimé 02.11.2010